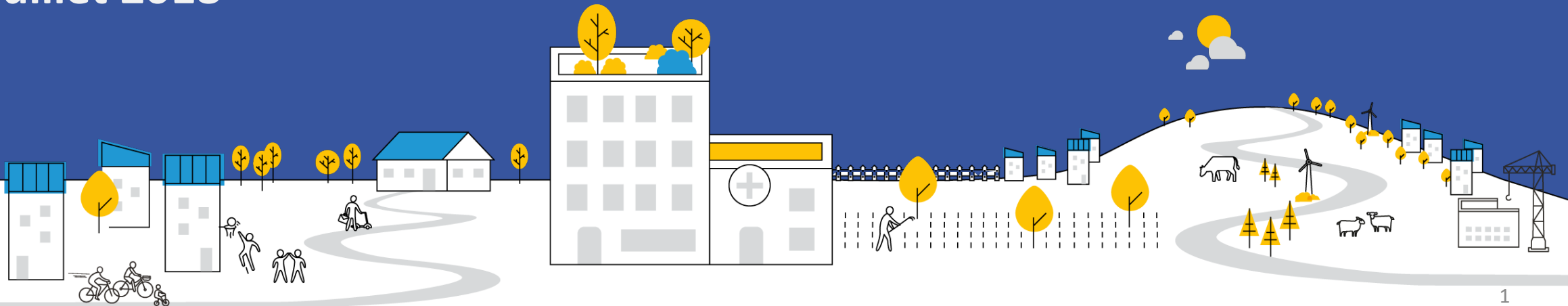




PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME (2018-2022)

Juillet 2018



QU'EST CE QUE C'EST QUE LE LOGEMENT D'ABORD ?

✓ UN CHANGEMENT DE PARADIGME

- Le logement comme **un facteur déterminant de l'insertion** et non comme un aboutissement d'un parcours au mérite (« l'escalier d'insertion »).
- **Remettre en cause la notion de capacité à habiter comme prérequis de l'accès au logement**
- **Renforcer l'accompagnement** vers et dans le logement dans une **approche intégrée** des parcours.

✓ UNE STRATEGIE QUI A FAIT DES PREUVES EN EUROPE ET AUX ETATS UNIS

- Expériences américaines et canadiennes
- **Principe inscrit dans la stratégie nationale** de plusieurs pays européens (Finlande, Pays-Bas, Danemark, Irlande) à la suite des résultats significatifs
- **1^{ère} tentative en 2009** en France dans le cadre de la Refondation de la politique Hébergement
- Expérimentation et pérennisation du programme « **Un chez-soi d'abord.** »

LA STRATEGIE LOGEMENT

A l'issue d'une importante **phase de concertation**, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont présenté la stratégie "Logement" du Gouvernement, le 20 septembre 2017.

✓ LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE « LOGEMENT »

- **Construire** plus, mieux et moins cher ;
- Répondre aux besoins de chacun et protéger **les plus fragiles** ;
- Améliorer le **cadre de vie**.

✓ UNE MISE EN OEUVRE au travers du **projet de loi ELAN** et du « **plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme** »

✓ LE PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

- Un plan qui s'articule autour de **5 priorités/16 axes** et près de 60 mesures
- Un **Axe 16** visant une mise en œuvre accélérée sur des territoires (**AMI LDA**)

PLAN LOGEMENT D'ABORD

> 5 PRIORITES ET 16 AXES D' ACTIONS

PRIORITÉ 1

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS DOMICILE (Produire des logements/Mobiliser le parc privé/Développer les solutions de logement adapté et Faciliter la transformation de centres d'hébergement)

PRIORITÉ 2

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (Améliorer la connaissance des publics/Prioriser l'accès au logement dans l'orientation/Améliorer l'accès au logement social/Favoriser la mobilité résidentielle et géographique)

PRIORITÉ 3

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT (Renforcer l'accompagnement social/Accompagner le changement/Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement)

PRIORITÉ 4

PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE (Renforcer la prévention des expulsions locatives/Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortants d'institutions/Recentrer l'hébergement d'urgence)

PRIORITÉ 5

MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD (Mettre en place une gouvernance/Soutenir des territoires de mise en œuvre accélérée)

LES OBJECTIFS DU PLAN LOGEMENT D'ABORD

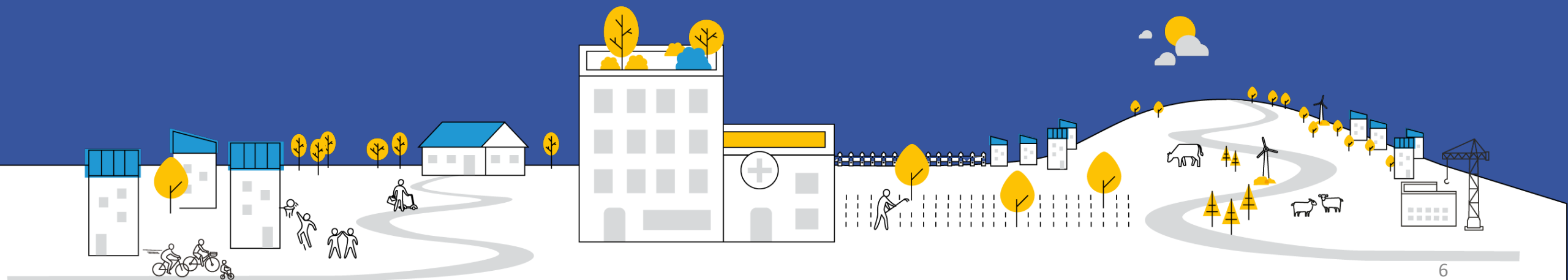
LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME avec une **réforme** qui améliore durablement la situation des personnes et qui s'appuie sur les **compétences des personnes** plutôt que sur leurs difficultés

- ✓ **IMPULSER DES COOPERATIONS INTERMINISTÉRIELLES, PARTENARIALES, TERRITORIALISÉES, COOPÉRATIVES;**
 - Développer les liens **entre le secteur du logement et celui de la santé, du social, de l'emploi...**
 - Croiser les **démarches institutionnelles et territoriales** au profit des parcours des personnes

- ✓ **RÉFORMER STRUCTURELLEMENT LA POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT :**
 - Investir dans le **développement de l'offre** de logements abordables.
 - **Fluidifier le parc d'hébergement** en accélérant l'accès au logement ordinaire ou adapté des personnes sans-domicile : faire évoluer les cultures professionnelles et poursuivre les efforts sur la coordination des acteurs.
 - **Endiguer la création de places en hébergement** d'urgence et réduire à terme le parc existant, en le recentrant sur sa mission de réponse immédiate et inconditionnelle à la détresse sociale.
 - **Adapter l'accompagnement social** pour l'accès et le maintien dans le logement
 - Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels



L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ET LES TERRITOIRES DE MISE EN ŒUVRE ACCELEREE



ENJEUX

- **Territorialiser le plan avec les collectivités locales**, en valorisant les initiatives et dynamiques déjà en place
- Mettre en œuvre une **réforme structurelle et dépasser le stade de l'expérimentation**, dont les résultats sont connus et documentés, en France et à l'étranger.
- **Réduire de façon drastique et soutenue le sans-abrisme** sur ces territoires, et **mesurer les résultats**.
- **Capitaliser sur les solutions locales** de mise en œuvre du Logement d'abord, adoptées de façon anticipée et concentrée par les 24 territoires retenus.

LES ATTENTES VIS-A-VIS DES TERRITOIRES

- **Laboratoire du Logement d'abord** : tester, innover, trouver des solutions
- **Démontrer que le Logement d'abord produit des résultats** : être dans une logique de la mesure et de l'évaluation, concentrer les moyens sur des actions à fort impact
- **Vitrine du Logement d'abord** : donner envie à l'ensemble des territoires de s'engager, avoir un effet d'entraînement sur les territoires voisins
- **Opérer un véritable changement de culture** : sensibiliser et impliquer tous les acteurs locaux, les professionnels

LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Des **stratégies territoriales de réduction du sans-abrisme** répondant à une **situation locale diagnostiquée** et partagées par les collectivités, l'Etat et l'ensemble des partenaires.
- Une **gouvernance locale adaptée** autour **d'objectifs partagés**, à plusieurs niveaux : **politique, stratégique** et **opérationnelle**. Et un **plan d'action ambitieux** mobilisant les dispositifs, outils et financements existants et le cas échéant l'identification d'assouplissements normatifs à introduire localement.
- Une **animation et un appui au niveau national**. Et des **moyens financiers spécifiques dès 2018**.

QUELQUES CHIFFRES CLES

- ✓ **24 territoires** retenus (15 EPCI dont 9 métropoles, 4 Conseils départementaux, 3 communes et 2 projets co-portés métropoles et Conseils départementaux) soit **13 700 000 habitants** (20,5% de la population française)
- ✓ **210 actions financées** dans le cadre de l'enveloppe support d'un montant de 8M€
- ✓ Des **actions** soutenues par des **financements nouveaux via d'autres vecteurs budgétaires** : financements des collectivités, des ARS, des partenaires associatifs, des bailleurs... et des **actions ne nécessitant pas de financement spécifique** (actions en régie ou s'appuyant sur des ressources existantes, réorganisation des services, mise en place d'instances de participation, partenariats...)

PLAN LOGEMENT D'ABORD

24 territoires pour accélérer la mise en œuvre du Plan Logement d'abord en définissant des plans d'actions adaptés aux situations locales.



Ville d'Amiens
Communauté Urbaine d'Arras
Bordeaux / Gironde
Clermont / Puy-de-Dôme
Doubs
Grenoble Alpes Métropole
Métropole Européenne de Lille
Limoges Métropole
Lorient Agglomération
Métropole de Lyon
Dembéni-Mamoudzou
Metz Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole
Ville de Mulhouse
Nantes Métropole
Nice-Côte d'Azur
Sophia Antipolis
Nîmes Métropole
Pas de Calais
Sarthe
Seine-Saint-Denis
Eurométropole de Strasbourg
Ville de Toulouse
Tours Métropole Val de Loire

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Alexandra Menis

Cheffe de projet hébergement/logement

DIHAL

alexandra.menis@developpement-durable.gouv.fr

